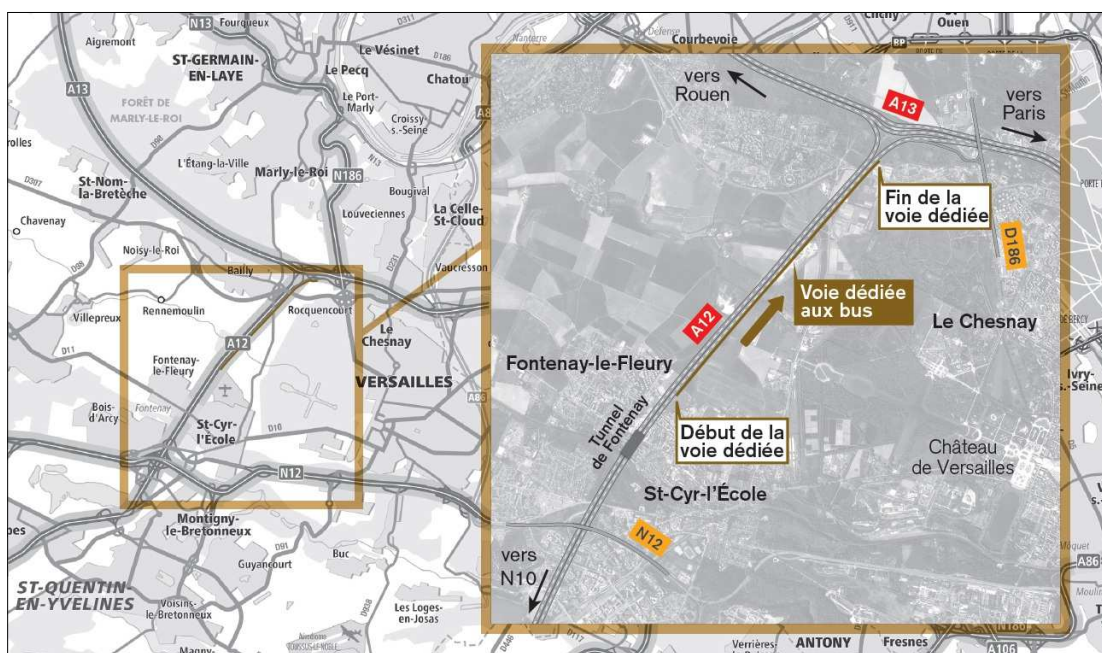


## Ouverture d'une 4<sup>ème</sup> voie dédiée aux bus en Île-de-France sur l'autoroute A12

Aujourd'hui, la durée, la régularité et la fiabilité des temps de parcours des lignes de bus régulières empruntant chaque jour l'autoroute A12, sont pénalisées par la congestion sur l'autoroute.

**À partir du 21 septembre 2018, les bus pourront emprunter une voie dédiée sur 3,5 km dans le sens Saint-Quentin-en-Yvelines > Paris à tout moment de la journée.**



### Des temps de transport plus courts et plus réguliers

Cette nouvelle voie dédiée permanente est implantée à droite des voies de circulation existantes dans le sens Saint-Quentin-en-Yvelines > Paris de l'autoroute A12, en lieu et place de la bande d'arrêt d'urgence. Toutefois, en cas de nécessité absolue, les usagers en détresse pourront s'arrêter en urgence sur la voie dédiée.

En effet, afin de ne pas pénaliser la circulation des autres usagers, le nombre de voies de circulation existantes n'a pas été réduit, mais la bande d'arrêt d'urgence a été reconfigurée pour permettre ce double usage.

Grâce à la voie dédiée, les passagers des bus auront un temps de transport plus court et plus régulier d'un jour à l'autre, moins sensible aux effets des bouchons.

L'ouverture de la voie dédiée sur l'autoroute A12 ce vendredi 21 septembre permettra son utilisation par les navettes mises en place pour les spectateurs de la Ryder Cup 2018 entre le parking relais de Louveciennes et le site de l'événement sportif à Saint-Quentin en Yvelines du 25 au 30 septembre 2018.

Par ailleurs, une expérimentation de l'ouverture de la voie dédiée sur l'autoroute A12 aux taxis va être étudiée d'ici la fin 2018. Elle fera ensuite l'objet d'une évaluation portant notamment sur la « densité de son usage » : il faut en effet garantir qu'en cas d'urgence, les usagers de l'autoroute pourront toujours s'y arrêter ; la voie doit aussi rester fluide.



#### 4 voies dédiées déjà ouvertes sur les autoroutes franciliennes

**Cette nouvelle voie dédiée s'inscrit dans le cadre du programme de réalisation prioritaire de 9 voies dédiées aux bus, pouvant être ouverte aux taxis, engagé en 2014 pour 65 millions d'euros par l'État et la Région Île-de-France.**

Après les voies dédiées sur les autoroutes A1, A6a et A10, la voie dédiée sur l'autoroute A12 est donc la quatrième voie dédiée ouverte sur les autoroutes franciliennes. A terme, certaines pourront être empruntées pour le covoiturage.

En développant l'attractivité des transports en commun sur les axes routiers structurants, l'État, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités répondent aux besoins de mobilité des Franciliens.

L'État et la Région s'inscrivent pleinement dans cette démarche visant à mieux utiliser les routes afin que la réduction de la congestion s'accompagne d'une diminution de la pollution.

*Pour plus d'information sur les voies dédiées sur les autoroutes franciliennes, voir le site internet de la DiRIF :*  
[www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-voies-dediees-r443.html](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-voies-dediees-r443.html)

*et sur le site de la Région Ile-de-France :*

[www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/bientot-de-nouvelles-voies-dediees-aux-bus-la-rn118-la-rn104](http://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/bientot-de-nouvelles-voies-dediees-aux-bus-la-rn118-la-rn104)

#### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>  
[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)



Direction des routes Île-de-France (DRIEA / DiRIF) :  
Robin LEROY – 01 46 76 87 80  
Sophie MOZER – 01 46 76 88 08  
[contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr)

Région Île-de-France :  
01 53 85 66 45 / [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)  
<https://www.iledefrance.fr/>



[@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)